

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="right">n° d'ordre 26103</p>
---	---	---

## SEANCE du : 20 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 14 avril 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON	Pascale FERCHAUD	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Bérangère BAZANTAY	Sylvie FOUILLET	Thierry LEBLAN FALZONE	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Pascale FRADIN	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Emile BREGEON	David GABORIT	Jean-François MOREAU	Nathalie SOUBRE
Pierre BUREAU	Olivier GEFFARD	Nathalie MOREAU	Antoine TRANCHET, présent de 19h25 à 20h35
Sandra CAILTON	Nathalie GEFFARD	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTEIX
Yannick CHARRIER	Véronique GONNORD	Pierre MORIN	
Bruno COTHOUIS	Jacky GRELLIER	Florence PREAUD	
Florence ERISSE	Marie-Hélène GUIGNARD	Eliana PREAULT	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Antoine TRANCHET, pouvoir à Véronique VILLEMONTEIX de 18h30 à 19h25		

**Secrétaire de séance :** Bruno COTHOUIS, assisté des services de la Ville  
**Assistaient également :** Delphine CHERSON, Directrice Générale des Services  
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques  
 Thierry NOMBALAY, Directeur des Finances



## Affectation des résultats 2025

## Document annexé et présenté en séance.

Le vote du compte financier unique qui remplace le compte administratif et le compte de gestion, constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La comptabilité M57 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédent de fonctionnement reportés (reports à nouveau compte 002).

Les résultats de 2025 étant connus lors du vote du budget primitif 2026, ils ont été repris lors du vote du budget.

- Pas d'affectation de résultat pour le budget lotissement d'habitation, dont le déficit d'investissement est couvert par les stocks de parcelles à vendre. L'excédent de fonctionnement pourra ultérieurement être affecté au budget principal.
- Pas d'affectation de résultat pour le budget des Villages du Golf, dont le déficit d'investissement est couvert par la valeur des parcelles à vendre.
- Pas d'affectation de résultat pour le budget du Quartier des Quatre Saisons, la comptabilité des stocks avec le transfert des dépenses automatiquement en investissement a pour effet d'avoir un résultat de fonctionnement à 0 euro.
- Pas d'affectation de résultat pour le budget Régie Energies Renouvelables. L'excédent 2025 de 21 562,51 € est repris en section de fonctionnement pour permettre le financement des intérêts des futurs emprunts du réseau de chaleur urbain.

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20260513-DG\_DEL\_2026\_103-DE  
Date de télétransmission : 13/05/2026  
Date de réception préfecture : 13/05/2026

Pour le budget principal II est proposé d'affecter en financement de la section d'investissement la somme de 2 088 182.02 € correspondant au besoin de financement réel de cette section.

Sur proposition de Madame Le Maire.

VU le compte financier unique 2025 ;

VU l'état des crédits d'investissements reportés de 2025 à 2026.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- **D'AFECTER** les résultats de fonctionnement 2025 des budgets, selon l'annexe jointe, soit le budget Principal : **2 088 182.02 €** à affecter au compte 1068.

Le Secrétaire de séance,

Bruno COUHOUS



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

